

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail

Arrêté du 21 MARS 2019

portant nomination des correcteurs associés aux membres du jury pour les concours externe et interne pour le recrutement des inspecteurs du travail au titre de l'année 2019

La ministre du travail,

Vu le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement,

Vu l'arrêté du 15 décembre 2000 relatif à l'organisation et au programme des concours de recrutement des inspecteurs du travail, modifié par l'arrêté du 9 juin 2009 et par l'arrêté du 9 juillet 2012, notamment l'article 8,

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement,

Vu l'arrêté du 19 octobre 2018 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours pour le recrutement des inspecteurs du travail,

Arrête :

Article 1^{er} :

Sont nommés en qualité de correcteurs associés au jury des concours externe et/ou interne de recrutement des inspecteurs du travail, au titre de l'année 2019 :

Madame Elodie ALMERAS

Inspectrice du travail à l'unité départementale de Seine-Maritime de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie ;

Monsieur André-Michel AZARIAN

Directeur de projet Environnement Santé Qualité en Côte d'Or ;

Madame Martine BAYOUX

Inspectrice du travail à l'unité départementale de Charente-Maritime de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Nouvelle Aquitaine ;

Monsieur Alain BRY	Professeur agrégé hors classe honoraire ;
Monsieur Jean-Marc CHICHE	Directeur adjoint du travail mis à disposition du ministère de l'intérieur auprès de l'office central de lutte contre le travail illégal ;
Monsieur Frédéric COLIN	Maître de conférences hors classe à l'université d'Aix-Marseille ;
Monsieur Thomas COLIN	Inspecteur du travail à la direction générale du travail ;
Madame Morgane COUTURIER	Professeure agrégée à l'académie de Caen ;
Madame Laetitia CRETON-POIRET	Directrice du travail à l'unité départementale de l'Oise de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France ;
Madame Amélie DAUZOU	Professeure agrégée à l'académie de Rouen ;
Monsieur Yves DEROCHE	Directeur du travail à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Nouvelle Aquitaine ;
Monsieur Baba DIALLO	Inspecteur du travail à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Auvergne-Rhône-Alpes ;
Monsieur Pierre FADEUILHE	Maître de conférences à l'institut national polytechnique de Toulouse ;
Madame Laure GINESTY	Directrice du travail à la direction générale du travail ;
Madame Céline GISBERT	Attachée principale d'administration de l'Etat à l'unité départementale de la Drôme de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Auvergne-Rhône-Alpes ;
Monsieur David LIMON	Professeur certifié à l'académie de Paris ;
Madame Cécile MERCIER-GIRARDIN	Directrice adjointe du travail à l'unité départementale de Saône et Loire de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bourgogne-Franche-Comté ;
Madame Marie-Laure MESSE-ROTH	Vice-présidente du Tribunal administratif de Melun ;
Monsieur Clotaire MOULOUNGUI	Maître de conférences hors-classe à l'université du Littoral Côte d'Opale ;
Madame Céline RANQUE	Inspectrice du travail à l'unité départementale de la Gironde de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Nouvelle Aquitaine ;

Madame Barbara RUBAGOTTI	Directrice adjointe du travail à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bourgogne-Franche-Comté ;
Madame Virginie SEON	Inspectrice du travail à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bourgogne-Franche-Comté ;
Madame Josiane SPITERI	Attachée principale d'administration honoraire, représentante des ministères sociaux au bureau de l'aide juridictionnelle de la Cour de cassation ;
Madame Kristen TAUPIN	Inspectrice du travail détachée au service juridique du rectorat de Rennes ;
Madame Pamela TOMCZAK	Directrice adjointe du travail à la direction générale du travail.

Article 2

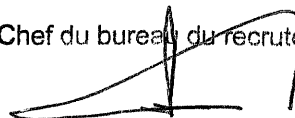
Ces concours sont classés dans le groupe 1 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

Article 3 :

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le **21 MARS 2019**

Le Chef du bureau du recrutement



Arnaud SCOLAN